



**LES JEUNES
IHEDN**

[RECHERCHE]

LE PARI NUCLÉAIRE SAOUDIEN

**ENTRE INSTRUMENT DE PUISSANCE ET RISQUES
DE PROLIFÉRATION AU MOYEN-ORIENT**



Par Estelle N'Guyen

Ce texte n'engage que la responsabilité de l'auteur. Les idées ou opinions émises ne peuvent en aucun cas être considérées comme l'expression d'une position officielle de l'association Les Jeunes IHEDN.

À PROPOS DE L'ARTICLE

Tandis que le conflit entre l'Iran, les États-Unis et Israël monopolise l'attention internationale, un basculement stratégique discret est en cours. Washington et Riyad négocient un accord nucléaire qui pourrait autoriser l'Arabie saoudite à enrichir de l'uranium sur son propre sol. Dans un contexte d'affaiblissement de la position iranienne, le programme nucléaire saoudien pourrait ainsi bouleverser les dynamiques sécuritaires régionales.

À PROPOS DE L'AUTRICE



Estelle N'Guyen est diplômée d'un master en Sécurité Internationale et Défense de l'Université Jean Moulin Lyon III. Elle évolue aujourd'hui dans le secteur aéronautique.

Les récentes frappes israéliennes et américaines sur l'Iran, le 28 février 2026, ont replacé le nucléaire au centre des dynamiques de puissances régionales¹. Parallèlement, l'Arabie saoudite est sur le point de conclure avec les États-Unis un accord de coopération nucléaire civile, qui lui permettrait d'enrichir et de retraiter l'uranium sur son sol². Cette perspective ouvre la voie à une possible militarisation du programme saoudien et alimente les craintes d'un risque de prolifération dans une région déjà marquée par de profondes tensions sécuritaires³.

Bien que le programme nucléaire saoudien remonte aux années 2010, c'est le plan Vision 2030, lancé en 2016 par le prince héritier Mohammed ben Salmane (MBS)⁴, qui lui a donné une véritable impulsion⁵. Ce dernier s'inscrit dans une ambition plus large de renforcer le statut du royaume en tant que puissance moyenne globale. Officiellement, le programme nucléaire saoudien se présente comme un levier de diversification énergétique et économique permettant au royaume de sortir de la rente pétrolière. Toutefois, les récentes déclarations de MBS suggèrent que le choix de militarisation de son programme est étroitement lié à la trajectoire iranienne⁶. Ainsi, si Téhéran venait à acquérir l'arme nucléaire, Riyad emprunterait la même voie⁷. Par ailleurs, le récent accord de défense mutuelle entre le Pakistan et l'Arabie saoudite intervenu dans la foulée des frappes israéliennes sur Doha en septembre 2025, illustre la volonté de Riyad de contrebalancer l'hégémonie israélienne. Face à un alignement assumé de Washington sur les positions

¹ BARRUCHO, Luis. « La guerre américano-israélienne avec l'Iran est-elle légale ? ». *BBC* [en ligne], 5 mars 2026 [consulté le 30/03/2026]. Disponible sur : <https://www.bbc.com/afrique/articles/c9dnn05nv02o>.

² GARDNER, Timothy et LANDAY, Jonathan. « U.S. removing guardrails in proposed Saudi nuclear deal, document says ». *Reuters* [en ligne], 19 février 2026 [consulté le 20/03/2026]. Disponible sur : <https://www.reuters.com/world/us/us-removing-guardrails-proposed-saudi-nuclear-deal-document-says-2026-02-19/>.

³ SCHROEDER, Leah. « Amid turmoil, Trump to give Saudi Arabia sweet nuclear deal ». *Responsible Statecraft* [en ligne], 4 mars 2026 [consulté le 30/03/2026]. Disponible sur : <https://responsiblestatecraft.org/saudi-arabia-nuclear-deal/>.

⁴ Mohammed ben Salmane ben Abdelaziz Al Saoud, plus souvent appelé Mohammed ben Salmane est le prince héritier d'Arabie saoudite depuis le 21 juin 2017, et Premier ministre depuis le 27 septembre 2022.

⁵ LONS, Camille. « Le projet de programme nucléaire saoudien : ambiguïté stratégique et équilibres régionaux ». *Observatoire de la dissuasion*, septembre 2025, Bulletin n°134, p. 5-8.

⁶ Fox News. "BAD MOVE" : Saudi Crown Prince warns of Iran getting a nuclear weapon [video en ligne]. YouTube, 20 septembre 2023 [consulté le 30/03/2026]. Disponible sur : https://www.youtube.com/watch?v=CX1t2Zlpj_k.

⁷ Ibid.

israéliennes, cette alliance lui permettrait de bénéficier d'un potentiel parapluie nucléaire pakistanais⁸.

À l'heure où le Moyen-Orient traverse une phase de recomposition stratégique, la question du nucléaire saoudien revêt une dimension particulière, cristallisant à la fois les enjeux de transition énergétique, les rivalités de puissances régionales et les risques de prolifération. Ainsi, dans quelle mesure le programme nucléaire saoudien peut-il redéfinir les équilibres régionaux au Moyen-Orient ?

Le développement nucléaire civil au service d'une autonomie stratégique assumée

Réduire les dépendances structurelles

Lancé en 2016, le plan Vision 2030 vise à diversifier l'économie. Il repose sur trois piliers : la diversification économique, la gouvernance et la transformation sociale⁹. Ce projet a été lancé à la suite de la chute des prix du pétrole entre 2014 et 2016, provoquée à la fois par l'excédent de production américaine, lié à la révolution du pétrole de schiste, et par la décision des pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) de maintenir la production élevée afin de conserver leurs parts de marché¹⁰.

L'Arabie saoudite dispose de la deuxième réserve de pétrole au monde et demeure le premier exportateur mondial, notamment grâce à sa compagnie nationale Aramco (Saudi Arabian Oil Company)¹¹. Cette position dominante lui a permis jusqu'à présent d'utiliser le pétrole comme levier géopolitique pour

⁸ LONS, Camille. « Le projet de programme nucléaire saoudien : ambiguïté stratégique et équilibres régionaux ». *Observatoire de la dissuasion*, septembre 2025, Bulletin n°134, p. 5-8.

⁹ Direction générale du trésor. *Vision 2030 : des progrès significatifs, mais des difficultés persistent* [en ligne], 21 mai 2025 [consulté le 07/03/2026]. Disponible sur : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/SA/vision-2030-des-progres-significatifs-mais-des-difficultes-persistent>.

¹⁰ EID, Nour. « Saudi Arabia's Nuclear Temptations: Lessons Learned from Regional Instability ». *Ifri Memos*, 11 septembre 2025, p. 2-10.

¹¹ DELBOUIS, Alexandre. « Mohammed ben Salmane et le plan « Vision 2030 », un tournant historique pour l'Arabie saoudite ? ». *Institut d'études de géopolitique appliquée*, 7 mars 2022, p. 3-14.

influencer les cours mondiaux¹². Cependant, l'accélération de la transition énergétique à l'échelle mondiale tend à affaiblir le poids stratégique des hydrocarbures¹³. Dans ce contexte, Vision 2030 a pour objectif de préparer l'économie à l'après-pétrole et de renforcer la sécurité énergétique afin de l'adapter à l'évolution de l'environnement international. La sortie de la rente pétrolière implique une transition de l'économie du royaume vers un modèle plus libéral, favorable au développement du secteur privé. Dans cette perspective, Riyad a pour objectif de porter les exportations hors pétrole à 50 % du PIB d'ici 2030¹⁴. À quelques années de l'échéance, la diversification économique accuse toutefois un certain retard. En 2024, la part des exportations hors pétrole ne représentait que 25 % du PIB non pétrolier, marquant néanmoins un progrès par rapport à 2016, où elle s'élevait à 18 %¹⁵. Par ailleurs, l'Arabie saoudite a volontairement réduit sa production de pétrole dans le cadre de l'OPEP et des pays partenaires (OPEP+)¹⁶, celle-ci passant de 10 millions de barils par jour au premier trimestre 2023 à 9 millions de barils par jour au premier trimestre 2024¹⁷. Malgré cette baisse de l'activité pétrolière et de ses exportations, le royaume demeure fortement dépendant des revenus pétroliers. Selon les données de la General Authority for Statistics¹⁸, les exportations pétrolières ont certes chuté de 24,3 % en 2023 par rapport à l'année précédente, mais elles continuaient de représenter 77,3 % des exportations totales¹⁹. Ainsi, malgré un développement croissant des

¹² DELBOUIS, Alexandre. « Mohammed ben Salmane et le plan « Vision 2030 », un tournant historique pour l'Arabie saoudite ? ». *Institut d'études de géopolitique appliquée*, 7 mars 2022, p. 3-14.

¹³ LONS, Camille. « Le projet de programme nucléaire saoudien : ambiguïté stratégique et équilibres régionaux ». *Observatoire de la dissuasion*, septembre 2025, Bulletin n°134, p. 5-8.

¹⁴ ABIDI, Hasni. « L'Arabie saoudite 2030 : la Vision de tous les défis. *Politique étrangère*, hiver 2025, p. 39-51.

¹⁵ Direction générale du trésor. *Vision 2030 : des progrès significatifs, mais des difficultés persistent* [en ligne], 21 mai 2025 [consulté le 07/03/2026]. Disponible sur : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/SA/vision-2030-des-progres-significatifs-mais-des-difficultes-persistent>.

¹⁶ OPEP+ : alliance créée en 2016 entre les pays membres de l'OPEP et d'autres grands producteurs de pétrole non-membres.

¹⁷ Saudi Central Bank. *Sixtieth Annual Report* [en ligne]. 2024 [consulté le 06/03/2026]. Disponible sur : <https://www.sama.gov.sa/en-US/Publications/EconomicReports/Pages/AnnualReport.aspx>.

¹⁸ GASTAT : Organisme public du royaume chargé de produire les statistiques du pays et faire le recensement de la population.

¹⁹ Saudi Central Bank. *Sixtieth Annual Report* [en ligne]. 2024 [consulté le 06/03/2026]. Disponible sur : <https://www.sama.gov.sa/en-US/Publications/EconomicReports/Pages/AnnualReport.aspx>.

activités non pétrolières, la croissance économique du royaume reste majoritairement tributaire des hydrocarbures.

Le programme nucléaire civil constitue un enjeu stratégique majeur du plan Vision 2030, dans la mesure où il s'inscrit dans le développement d'une économie durable et compétitive. Il vise non seulement à diversifier l'économie saoudienne par la création d'une nouvelle filière industrielle, mais également à contribuer à la diversification du mix énergétique national²⁰. En tant que source d'énergie stable et bas carbone, le nucléaire présente en effet des avantages sur les énergies intermittentes comme l'éolien et le solaire, permettant ainsi de réduire la dépendance aux hydrocarbures dans la consommation domestique²¹. Par ailleurs, il permettrait de soutenir des projets particulièrement énergivores, tels que des *data centers* ou autres projets liés à l'intelligence artificielle. Le programme national d'énergies renouvelables, *Saudi Green Initiative*, lancé en 2017, illustre quant à lui l'ambition de Riyad de s'imposer comme un acteur incontournable de la transition énergétique mondiale. D'ici 2030, le pays prévoit de porter la part d'énergies renouvelables à 50 % du mix énergétique national, répartie entre 30 % d'éolien et 70 % de solaire, avec pour objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2060²². Dans cette perspective, le développement du nucléaire est considéré comme un levier critique pour accompagner la transition énergétique du royaume, en garantissant à la fois la sécurité de l'approvisionnement énergétique et l'atteinte des objectifs fixés par Vision 2030²³.

En investissant dans le secteur du nucléaire, domaine technologique à forte valeur ajoutée, l'Arabie saoudite entend également développer des compétences

²⁰ EID, Nour. « Saudi Arabia's Nuclear Temptations: Lessons Learned from Regional Instability ». *Ifri Memos*, 11 septembre 2025, p. 2-10.

²¹ Ibid.

²² Direction générale du trésor. *Vision 2030 : bilan à mi-parcours* [en ligne]. 16 mars 2025, [consulté le 06/03/2026]. Disponible sur : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/SA/etat-d-avancement-de-la-vision-2030-en-arabie-saoudite>.

²³ ABSI, Nebil-Issa. « La bataille de l'atome : la France face aux géants dans l'arène saoudienne ». *Infoguerre* [en ligne], 27 février 2026 [consulté le 08/03/2026]. Disponible sur : <https://www.egge.fr/infoguerre/la-bataille-de-l-atome-la-france-face-aux-geants-dans-l-arene-saoudienne>.

techniques et technologiques locales. Cet objectif passe notamment par des programmes de formation proposés aux étudiants de premier cycle dans les universités locales par le *King Abdullah City for Atomic and Renewable Energy* (K.A.CARE)²⁴, l'agence gouvernementale chargée de développer l'énergie nucléaire et les énergies renouvelables dans le pays. La maîtrise de cette technologie complexe contribuerait ainsi à consolider la position de l'Arabie saoudite comme puissance régionale.

Se démarquer de son concurrent émirati

Le programme nucléaire saoudien remonte au règne du roi Abdallah ben Abdelaziz Al Saoud, qui a fondé le K.A.CARE en 2010²⁵. L'objectif est alors de répondre à une consommation intérieure d'électricité en forte croissance, liée notamment à la climatisation et au dessalement de l'eau de mer, tout en préservant les hydrocarbures pour l'exportation²⁶. Toutefois, ce n'est qu'à partir de 2017 que le projet commence véritablement à se concrétiser, avec le lancement d'une demande d'information pour la construction de deux centrales nucléaires²⁷, avant de finaliser un premier appel d'offres en 2021. À ce jour, le choix du fournisseur n'est pas encore arrêté, plusieurs pays étant en compétition : la France, la Corée du Sud, les États-Unis, la Chine et la Russie²⁸.

Bien que les États-Unis n'aient pas été inclus dans le processus de soumission initial en raison de leurs exigences en matière de non-prolifération, des négociations bilatérales ont été menées séparément en vue d'un éventuel

²⁴ EID, Nour. « Saudi Arabia's Nuclear Temptations: Lessons Learned from Regional Instability ». *Ifri Memos*, 11 septembre 2025, p. 2-10.

²⁵ Ibid.

²⁶ Saudi Ministry of media. *King Abdullah City for Atomic and Renewable Energy (K.A.CARE)*. 1^{er} mars 2026 [consulté le 30/03/2026]. Disponible sur : <https://saudipedia.com/en/king-abdullah-city-for-atomic-and-renewable-energy-k.a.care>.

²⁷ EID, Nour. « Saudi Arabia's Nuclear Temptations: Lessons Learned from Regional Instability ». *Ifri Memos*, 11 septembre 2025, p. 2-10.

²⁸ ABSI, Nebil-Issa. « La bataille de l'atome : la France face aux géants dans l'arène saoudienne ». *Infoguerre* [en ligne], 27 février 2026 [consulté le 08/03/2026]. Disponible sur : <https://www.ege.fr/infoguerre/la-bataille-de-latome-la-france-face-aux-geants-dans-larene-saoudienne>.

partenariat nucléaire civil²⁹. L'Arabie saoudite ambitionne en effet de maîtriser l'intégralité de la chaîne du combustible, de l'extraction à l'enrichissement et à la production. Cette approche contrevient à la politique d'exportation nucléaire américaine, régie par l'*Atomic Energy Act* de 1954, en particulier par sa section 123. L'accord 123³⁰ constitue un prérequis à tout partenariat nucléaire civil avec Washington. Dans sa version la plus stricte, dite « *gold standard* », il stipule que l'État partenaire s'engage à renoncer à l'enrichissement et au retraitement de l'uranium sur son territoire³¹. La signature de cet accord implique également l'adoption du protocole additionnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), garantissant ainsi un engagement maximal de l'État partenaire en matière de non-prolifération³².

Or, l'Arabie saoudite refuse non seulement de renoncer à l'enrichissement et au retraitement de l'uranium sur son territoire, mais également de mettre en œuvre ce protocole, lequel autorise des inspections plus exhaustives et intrusives afin de garantir l'usage exclusivement civil de ses activités nucléaires³³. Le royaume cherche à préserver son autonomie stratégique, adoptant de ce fait une position ambivalente en matière de non-prolifération³⁴. Cette position contraste avec celle de son rival régional de longue date, les Émirats arabes unis (EAU), qui ont signé en 2009 la version « *gold standard* » de l'accord 123, renonçant ainsi à toute capacité domestique d'enrichissement et de retraitement de l'uranium³⁵. Cet accord était par ailleurs indispensable, la société sud-coréenne Korea Electric

²⁹ ABSI, Nebil-Issa. « La bataille de l'atome : la France face aux géants dans l'arène saoudienne ». *Infoguerre* [en ligne], 27 février 2026 [consulté le 08/03/2026]. Disponible sur : <https://www.ege.fr/infoguerre/la-bataille-de-l-atome-la-france-face-aux-geants-dans-l-arene-saoudienne>.

³⁰ Accord 123 en référence à la section 123 de l'*Atomic Energy Act*.

³¹ DAVENPORT, Kelsey et KIMBALL, Daryl. « The U.S. Atomic Energy Act Section 123 At a Glance ». *Arms Control Association* [en ligne], septembre 2023 [consulté le 30/03/2026]. Disponible sur : <https://www.armscontrol.org/factsheets/us-atomic-energy-act-section-123-glance>.

³² Ibid.

³³ Ibid.

³⁴ LONS, Camille. « Le projet de programme nucléaire saoudien : ambiguïté stratégique et équilibres régionaux », *Observatoire de la dissuasion*, septembre 2025, Bulletin n°134, p. 5-8.

³⁵ GERANMAYEH, Ellie ; BIANCO, Cinzia et LONS, Camille. « La posture nucléaire saoudienne après la guerre des douze jours ». *Le Rubicon* [en ligne], 5 décembre 2025 [consulté le 07/03/2026]. Disponible sur : <https://lerubicon.org/la-posture-nucleaire-saoudienne-apres-la-guerre-des-douze-jours/>.

Power Corporation (KEPCO), impliquée dans la construction de la centrale nucléaire émiratie, ayant recours à des technologies américaines soumises à sa réglementation³⁶. Actuellement, les EAU constituent le seul État du Golfe à disposer d'un programme nucléaire civil avancé, notamment avec la centrale nucléaire Barakah qui est entrée en service en 2020. Construite par le consortium *Emirates Nuclear Energy Corporation* et KEPCO, cette centrale comprend quatre réacteurs d'une capacité totale de 5,6 GW³⁷.

Engagée de longue date dans une rivalité économique et politique avec son voisin émirati, Riyad souhaite affirmer son leadership régional face aux EAU³⁸. MBS a ainsi tenté en 2021 de contraindre les grandes entreprises occidentales, dont les sièges régionaux étaient jusqu'alors installés à Dubaï, à les transférer à Riyad³⁹, contestant ainsi le monopole économique historique des EAU. Dans un contexte de rivalité régionale, le programme nucléaire saoudien constitue un levier stratégique susceptible de repositionner le royaume comme puissance intermédiaire dans un ordre international en pleine recomposition. Toutefois, cette quête de puissance et d'autonomie stratégique fait peser sur la région le spectre de la prolifération nucléaire. Bien qu'il soit officiellement civil, le programme n'écarte pas pour autant son potentiel militaire.

Vers un rééquilibrage des relations bilatérales sous l'administration Trump

Les négociations entre Riyad et Washington pour une coopération sur le nucléaire civil s'étendent sur plusieurs années sans parvenir à un accord⁴⁰. Le principal point d'achoppement concerne la capacité d'enrichissement en uranium sur le sol

³⁶ GERANMAYEH, Ellie ; BIANCO, Cinzia et LONS, Camille. « La posture nucléaire saoudienne après la guerre des douze jours ». *Le Rubicon* [en ligne], 5 décembre 2025 [consulté le 07/03/2026]. Disponible sur : <https://lerubicon.org/la-posture-nucleaire-saoudienne-apres-la-guerre-des-douze-jours/>.

³⁷ Ibid.

³⁸ ABIDI, Hasni. « L'Arabie saoudite 2030 : la Vision de tous les défis. *Politique étrangère*, hiver 2025, p. 39-51.

³⁹ Ibid.

⁴⁰ Congressional Research Service. *Prospects for U.S.-Saudi Nuclear Energy Cooperation* [en ligne]. 11 mars 2026 [consulté le 30/03/2026]. Disponible sur : <https://www.congress.gov/crs-product/IF10799>.

saoudien. Le refus de cette prérogative par Riyad se trouve par ailleurs renforcé par le fait que d'autres puissances, comme le Japon, l'Inde ou la Corée du Sud, bénéficient d'un accord 123 moins restrictif en matière d'enrichissement d'uranium sur leur territoire⁴¹.

Un accord de coopération nucléaire civile avec les États-Unis inclut le transfert de technologies sensibles et de savoir-faire, ainsi que des garanties sécuritaires, en contrepartie d'une normalisation des relations avec Israël dans le cadre des accords d'Abraham⁴² et d'investissements dans l'économie américaine⁴³. Sous l'administration Biden (2021-2025), les négociations avec Riyad semblaient s'enliser. Le déclenchement de la guerre à Gaza le 7 octobre 2023 et le refus d'Israël de reconnaître l'État palestinien ont définitivement suspendu les discussions bilatérales⁴⁴. Il a fallu attendre le retour de Donald Trump au pouvoir en janvier 2025 pour que les négociations reprennent. Contrairement à son prédécesseur, Trump se montre favorable à un assouplissement du cadre juridique de l'accord 123, susceptible d'autoriser l'Arabie saoudite à enrichir et à retraiter l'uranium sur son sol⁴⁵. Cette position s'inscrit dans une stratégie plus large visant à renforcer les liens avec les monarchies du Golfe, perçues comme des relais de croissance économique et des partenaires stratégiques au sein de la rivalité sino-américaine pour le leadership mondial⁴⁶. Ainsi, lors d'une tournée

⁴¹ GERANMAYEH, Ellie ; BIANCO, Cinzia et LONS, Camille. « La posture nucléaire saoudienne après la guerre des douze jours ». *Le Rubicon* [en ligne], 5 décembre 2025 [consulté le 07/03/2026]. Disponible sur : <https://lerubicon.org/la-posture-nucleaire-saoudienne-apres-la-guerre-des-douze-jours/>.

⁴² Lancés en 2020, sous l'impulsion de Trump, les accords d'Abraham constituent son grand dessein géopolitique pour le Moyen-Orient. Ils visent à normaliser les relations entre Israël et plusieurs états arabes afin de faciliter la coopération économique et sécuritaire, tout en contrebalançant l'influence iranienne et celle de ses alliés régionaux et internationaux, tels que la Chine.

⁴³ PEYRONNET, Arnaud. « Vers une refondation techno-sécuritaire du partenariat stratégique entre les monarchies du Golfe et les États-Unis ». *FMES* [en ligne], 22 janvier 2026 [consulté le 07/03/2026]. Disponible sur : <https://fmes-france.org/vers-une-refondation-techno-securitaire-du-partenariat-strategique-entre-les-monarchies-du-golfe-et-les-etats-unis/>.

⁴⁴ EID, Nour. « Saudi Arabia's Nuclear Temptations: Lessons Learned from Regional Instability ». *Ifri Memos*, 11 septembre 2025, p. 2-10.

⁴⁵ GARDNER, Timothy et LANDAY, Jonathan. « U.S. removing guardrails in proposed Saudi nuclear deal, document says ». *Reuters* [en ligne], 19 février 2026 [consulté le 20/03/2026]. Disponible sur : <https://www.reuters.com/world/us/us-removing-guardrails-proposed-saudi-nuclear-deal-document-says-2026-02-19/>.

⁴⁶ PEYRONNET, Arnaud. « Vers une refondation techno-sécuritaire du partenariat stratégique entre les monarchies du Golfe et les États-Unis ». *FMES* [en ligne], 22 janvier 2026 [consulté le 07/03/2026]. Disponible sur : <https://fmes-france.org/vers-une-refondation-techno-securitaire-du-partenariat-strategique-entre-les-monarchies-du-golfe-et-les-etats-unis/>.

diplomatique en mai 2025, Trump a choisi Riyad comme première destination internationale, occasion de procéder à un rééquilibrage du partenariat bilatéral⁴⁷. Non seulement les négociations ont repris dans une direction favorable à l'Arabie saoudite, mais Trump a également dissocié l'accord de toute normalisation avec Israël, tout en espérant qu'à terme Riyad y consente⁴⁸. De son côté, l'Arabie saoudite s'est engagée à investir 600 milliards de dollars dans l'économie américaine, principalement via des contrats dans la défense et l'intelligence artificielle, et prévoit d'acquérir pour 142 milliards de dollars d'équipements militaires de pointe⁴⁹.

La visite de MBS à Washington en novembre 2025 a permis de finaliser une « déclaration conjointe sur l'achèvement des négociations relatives à la coopération dans le domaine de l'énergie nucléaire civile »⁵⁰ entre les deux pays. L'administration Trump a transmis au Congrès un rapport portant sur la renonciation au protocole additionnel, indiquant que « le projet d'accord avec l'Arabie saoudite sur le nucléaire civil place l'industrie américaine au cœur du développement du programme nucléaire civil saoudien »⁵¹. Selon ce rapport, les deux pays concluront un accord bilatéral de garantie, incluant des mesures de vérification supplémentaires par l'AIEA dans les domaines les plus sensibles de la coopération, notamment l'enrichissement, la conversion, la fabrication du combustible et le retraitement⁵². Il est toutefois précisé que les garanties bilatérales ne s'appliqueront qu'aux installations

⁴⁷ LONS, Camille. « Le projet de programme nucléaire saoudien : ambiguïté stratégique et équilibres régionaux ». *Observatoire de la dissuasion*, septembre 2025, Bulletin n°134, p. 5-8.

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ « Donald Trump en Arabie saoudite : la Maison-Blanche annonce des investissements records de Riyad dans la défense et l'intelligence artificielle ». *Le Monde* [en ligne], 13 mai 2025 [consulté le 07/03/2026]. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/international/article/2025/05/13/donald-trump-en-arabie-saoudite-la-maison-blanche-annonce-des-investissements-records-de-riyad-dans-la-defense-et-l-intelligence-artificielle_6605827_3210.html.

⁵⁰ DAVENPORT, Kelsey. « U.S., Saudi Arabia Announce Nuclear Cooperation ». *Arms Control Association* [en ligne], décembre 2025 [consulté le 08/03/2026]. Disponible sur : <https://www.armscontrol.org/act/2025-12/news/us-saudi-arabia-announce-nuclear-cooperation>.

⁵¹ GARDNER, Timothy et LANDAY, Jonathan. « U.S. removing guardrails in proposed Saudi nuclear deal, document says ». *Reuters* [en ligne], 19 février 2026 [consulté le 20/03/2026]. Disponible sur : <https://www.reuters.com/world/us/us-removing-guardrails-proposed-saudi-nuclear-deal-document-says-2026-02-19/>.

⁵² DAVENPORT, Kelsey. « U.S.-Saudi Deal Said to Loosen Nonproliferation Vows ». *Arms Control Association* [en ligne], mars 2026 [consulté le 08/03/2026]. Disponible sur : <https://www.armscontrol.org/act/2026-03/news/us-saudi-deal-said-loosen-nonproliferation-vows>.

nucléaires intégrées à la coopération nucléaire sensible entre les deux pays⁵³. En outre, ce document offre à l'Arabie saoudite la possibilité de disposer d'un programme d'enrichissement, dans la mesure où il prévoit la mise en place de « *garanties supplémentaires et de mesures de vérification* ». Par ailleurs, Riyad ne sera pas tenu d'adopter le protocole additionnel de l'AIEA, qui aurait donné à l'agence davantage de moyens pour s'assurer que le programme ne puisse être détourné à des fins militaires⁵⁴. Bien que la finalisation de cette déclaration constitue un jalon majeur pour Riyad, la mise en œuvre de ce partenariat reste conditionnée par l'approbation du Congrès. Après la transmission du rapport, l'administration Trump dispose de quatre-vingt-dix jours pour soumettre l'accord 123 au Congrès, échéance intervenue courant février 2026⁵⁵. Ce dernier dispose ensuite de quatre-vingt-dix jours pour examiner l'accord et peut le bloquer si le Sénat et la Chambre des représentants adoptent conjointement une résolution de désapprobation. Dans le cas contraire, l'accord entrera en vigueur⁵⁶.

L'aboutissement d'un accord nucléaire 123 avec les États-Unis, selon les conditions fixées par MBS, constituerait un succès majeur pour l'Arabie saoudite. Au-delà du rééquilibrage de ses relations avec Washington, l'autorisation américaine d'enrichir l'uranium sur le sol saoudien conférerait une légitimité politique considérable, Washington constituant un acteur central du régime de non-prolifération⁵⁷.

⁵³ Ibid.

⁵⁴ Ibid.

⁵⁵ Ibid.

⁵⁶ Ibid.

⁵⁷ DAVENPORT, Kelsey. « U.S., Saudi Arabia Announce Nuclear Cooperation ». *Arms Control Association* [en ligne], décembre 2025 [consulté le 08/03/2026]. Disponible sur : <https://www.armscontrol.org/act/2025-12/news/us-saudi-arabia-announce-nuclear-cooperation>.

L'ambivalence stratégique saoudienne : un point de bascule vers le risque de prolifération

Contexte régional et risque de prolifération

Les récents événements, marqués par l'escalade militaire impliquant l'Iran, Israël et les États-Unis ont replacé la question du nucléaire au cœur des dynamiques de puissances régionales⁵⁸. Pour l'heure, Israël demeure la seule puissance nucléaire officielle de la région, statut qu'elle détient depuis les années 1960⁵⁹. L'Iran, considéré comme une puissance de seuil⁶⁰, est quant à lui soupçonné depuis les années 1990 de vouloir développer un programme nucléaire à des fins militaires. La peur de voir l'Iran se doter de l'arme nucléaire a conduit à plusieurs reprises les États-Unis et Israël à mener des frappes préventives sur ses installations⁶¹. Avant les frappes israélo-américaines de juin 2025 sur ses sites nucléaires, l'Iran enrichissait l'uranium à 60 %, seuil proche des 90 % nécessaires à la fabrication d'une bombe⁶². L'incertitude persiste néanmoins quant à la destruction totale du stock iranien⁶³.

La possession de l'arme nucléaire constitue une question existentielle tant pour l'Iran que pour Israël, dans la mesure où elle garantit la survie de leurs régimes respectifs dans un environnement hostile. De même, si l'Iran venait à obtenir l'arme nucléaire, il serait perçu comme une menace existentielle pour les pays du Golfe et Israël⁶⁴. En effet, l'arme nucléaire demeure par excellence l'arme de

⁵⁸ BARRUCHO, Luis. « La guerre américano-israélienne avec l'Iran est-elle légale ? ». *BBC* [en ligne], 5 mars 2026, [consulté le 30/03/2026]. Disponible sur : <https://www.bbc.com/afrique/articles/c9dnn05nv02o>.

⁵⁹ BAUCHARD, Denis. « La politique étrangère d'Israël : la lutte pour la sécurité ». *Diplomatie*, avril 2025, n°85, p.46-51.

⁶⁰ Désigne un état qui a les capacités technologiques, industrielles et scientifiques nécessaires pour produire une arme nucléaire sans avoir officiellement franchi le pas de sa fabrication ou de sa déclaration.

⁶¹ BAUCHARD, Denis. « La politique étrangère d'Israël : la lutte pour la sécurité ». *Diplomatie*, avril 2025, n°85, p.46-51.

⁶² « Nucléaire iranien : Téhéran prêt à diluer l'uranium enrichi en cas de levée de toutes les sanctions ». *Le Figaro* [en ligne], 9 février 2026 [consulté le 08/03/2026]. Disponible sur : <https://www.lefigaro.fr/international/nucleaire-iranien-teheran-pret-a-diluer-l-uranium-enrichi-en-cas-de-levée-de-toutes-les-sanctions-20260209>.

⁶³ Ibid.

⁶⁴ BONIFACE, Pascal. *Comprendre le monde : les relations internationales expliquées à tous*. Armand Colin, 2025. 320 pages, p. 265.

dissuasion contre toute menace stratégique majeure⁶⁵. Aucun État ne la perçoit comme une arme conventionnelle car son emploi pourrait entraîner la destruction totale du pays cible.

La préservation de son régime a toujours constitué la priorité absolue de l'Arabie saoudite⁶⁶. Jusqu'à présent, le royaume a principalement maintenu sa stabilité et son influence régionale par le recours de ses ressources financières ou par des interventions militaires ponctuelles. Ainsi, lors du Printemps arabe de 2011, la monarchie a mobilisé d'importants moyens financiers pour contenir les contestations internes et est intervenue militairement à Bahreïn afin de soutenir le régime face à la rébellion chiite⁶⁷. Toutefois, l'acquisition de l'arme nucléaire par l'Iran créerait une asymétrie insoutenable pour Riyad, faisant peser une menace directe sur la survie du régime, face à laquelle ses instruments traditionnels apparaîtraient insuffisants⁶⁸.

À l'heure actuelle, l'affaiblissement du régime iranien, accentué par le conflit en cours l'opposant à Israël et aux États-Unis⁶⁹, renforce la position d'Israël en tant que puissance hégémonique difficilement contestable dans la région⁷⁰. En observant d'un côté l'Iran, puissance de seuil, et de l'autre Israël, puissance nucléaire, Riyad pourrait considérer l'arme nucléaire comme un instrument de liberté d'action, permettant à la fois de neutraliser toute forme de chantage en temps de crise⁷¹ et de favoriser un repositionnement stratégique au sein d'une région traversée par les crises systémiques.

⁶⁵ TERTRAIS, Bruno. « La paix par la dissuasion ? ». *Revue Défense Nationale*, 2023, n° 861, vol. 6, p. 47-56.

⁶⁶ LONS, Camille. « La nouvelle stature diplomatique des pays du Golfe ». *Politique étrangère*, 2025, n° 4, p. 13-24.

⁶⁷ Ibid.

⁶⁸ GERANMAYEH, Ellie ; BIANCO, Cinzia et LONS, Camille. « La posture nucléaire saoudienne après la guerre des douze jours ». *Le Rubicon* [en ligne], 5 décembre 2025 [consulté le 07/03/2026]. Disponible sur : <https://lerubicon.org/la-posture-nucleaire-saoudienne-apres-la-guerre-des-douze-jours/>.

⁶⁹ CROS, Guillaume. « Guerre en Iran : le fils d'Ali Khamenei désigné comme nouveau Guide suprême est "un signe de faiblesse", considère le géopolitologue Frédéric Encel ». *Public Sénat* [en ligne], 9 mars 2026 [consulté le 30/03/2026]. Disponible sur : <https://www.publicsenat.fr/actualites/politique/guerre-en-iran-le-fils-dali-khamenei-designe-comme-nouveau-guide-supreme-est-un-signe-de-faiblesse-considere-le-geopolitologue-frederic-encel>.

⁷⁰ MISCHKOWSKY, Philippe. « Au Moyen-Orient, la crainte d'une "pax israeliana" ». *Courrier international* [en ligne], 30 mars 2026 [consulté le 01/04/2026]. Disponible sur : https://www.courrierinternational.com/article/moyen-orient-au-moyen-orient-la-crainte-d-une-pax-israeliana_242344.

⁷¹ TERTRAIS, Bruno. « La paix par la dissuasion ? ». *Revue Défense Nationale*, 2023, n° 861, vol. 6, p. 47-56.

Vers une diversification de partenariats stratégiques

Bien que la conclusion de l'accord 123 n'ait jamais été aussi proche pour Riyad, un risque d'un blocage par le Congrès subsiste, en raison d'un soutien bipartisan en faveur d'une version « *gold standard* »⁷² négociée avec Riyad. L'alliance entre les États-Unis et l'Arabie saoudite, bien qu'ancienne, a souvent été ponctuée de soubresauts remettant en cause la fiabilité du partenaire américain. Cette relation repose historiquement sur un partenariat sécuritaire dont les fondements remontent au pacte Quincy de 1945, conclu entre le président Roosevelt et le roi Ibn Saoud, fondateur de l'Arabie saoudite, à bord du croiseur *USS Quincy*⁷³. Signé dans le contexte de début de guerre froide, ce pacte favorise la protection américaine du royaume en échange d'un accès privilégié au pétrole saoudien⁷⁴.

Dans les années 2010, le pivot stratégique américain vers l'Indopacifique et la révolution du gaz de schiste font craindre à l'Arabie saoudite un affaiblissement de ce partenariat sécuritaire⁷⁵. L'administration Obama, souhaitant réduire l'engagement militaire américain au Moyen-Orient, amorce le retrait de ses troupes d'Irak en 2011. En outre, la découverte de vastes gisements de gaz de schiste aux États-Unis permet de réduire leur dépendance énergétique à l'égard de Riyad. C'est surtout lors du Printemps arabe que les relations bilatérales connaissent un tournant⁷⁶. L'inertie des États-Unis face au départ de leur allié historique, le président égyptien Moubarak, choque profondément l'Arabie saoudite et remet en cause la fiabilité du partenaire américain⁷⁷. Cette défiance se

⁷² DAVENPORT, Kelsey. « U.S.-Saudi Deal Said to Loosen Nonproliferation Vows ». *Arms Control Association* [en ligne], mars 2026 [consulté le 08/03/2026]. Disponible sur : <https://www.armscontrol.org/act/2026-03/news/us-saudi-deal-said-loosen-nonproliferation-vows>.

⁷³ LARANÉ, André, « Le pacte du Quincy, une alliance contre nature ». *Herodote.net* [en ligne], 9 octobre 2023, [consulté le 30/03/2026]. Disponible sur : https://www.herodote.net/14_fevrier_1945-evenement-19450213.php.

⁷⁴ Ibid.

⁷⁵ LONS, Camille. « La nouvelle stature diplomatique des pays du Golfe ». *Politique étrangère*, 2025, n° 4, p. 13-24.

⁷⁶ Ibid.

⁷⁷ LONS, Camille. « La nouvelle stature diplomatique des pays du Golfe ». *Politique étrangère*, 2025, n° 4, p. 13-24.

renforce en 2019 lorsque Washington ne réagit pas aux frappes iraniennes contre les installations pétrolières saoudiennes⁷⁸.

En outre, Washington semble privilégier les intérêts israéliens en menant une politique active de normalisation entre Israël et les pays arabes, parfois au détriment des intérêts de ses alliés du Golfe, notamment sur la question de la création d'un État palestinien⁷⁹. Dans ces circonstances, l'Arabie saoudite adapte sa politique étrangère en adoptant une stratégie de *hedging*, qui consiste à développer des relations avec plusieurs puissances plutôt qu'à privilégier une puissance dominante, afin de préserver son autonomie et de réduire les risques stratégiques⁸⁰. Dans cette perspective, Riyad normalise ses relations avec Téhéran par un accord de réconciliation en 2023 sous médiation de la Chine, marquant un tournant historique majeur⁸¹.

Dans le domaine nucléaire, l'Arabie saoudite a déjà signé avec la Chine un accord portant sur l'exploitation d'une usine de production de *yellowcake* sur son territoire, étape intermédiaire essentielle dans le cycle du combustible nucléaire⁸². Plus récemment, le 17 septembre 2025, Riyad a signé un accord de défense mutuelle avec le Pakistan, quelques jours après les frappes israéliennes sur Doha, alimentant les spéculations quant à un éventuel parapluie nucléaire pakistanais⁸³. Cet accord stipule que « toute agression contre l'un des deux pays sera considérée comme une agression contre les deux », une formulation qui n'est pas sans rappeler

⁷⁸ BONIFACE, Pascal. *Atlas des relations internationales 100 cartes pour comprendre le monde de 1945 à nos jours*. Armand Colin, 2022. 168 pages, p.88-89.

⁷⁹ LAROCHELLE, François, « Les accords d'Abraham toujours à l'abri du chaos au Moyen-Orient ? ». *EISMENA* [en ligne], 21 octobre 2025 [consulté le 30/03/2026]. Disponible sur : <https://eismena.com/article/les-accords-dabraham-toujours-a-labri-du-chaos-au-moyen-orient-2025-10-21>.

⁸⁰ BAUCHARD, Denis. « Un Moyen-Orient entre guerres et recomposition ». *Diplomatie*, septembre 2024, n°129, p. 36-41.

⁸¹ LONS, Camille. « La nouvelle stature diplomatique des pays du Golfe ». *Politique étrangère*, 2025, n° 4, p. 13-24.

⁸² LONS, Camille. « Le projet de programme nucléaire saoudien : ambiguïté stratégique et équilibres régionaux ». *Observatoire de la dissuasion*, Septembre 2025, Bulletin n°134, p. 5-8.

⁸³ MIHAELY, Gil. « L'accord Arabie saoudite - Pakistan : vers une nouvelle donne stratégique ? ». *Revue Conflits* [en ligne], 25 septembre 2025 [consulté le 30/03/2026]. Disponible sur : <https://www.revueconflits.com/laccord-arabie-saoudite-pakistan-vers-une-nouvelle-donne-strategique/>.

l'article 5 du traité de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord⁸⁴. Si la relation entre Islamabad et Riyad est ancienne, notamment sur le plan militaire avec la formation de l'armée saoudienne par le Pakistan, l'officialisation de cet accord, dans un contexte de compétition féroce pour la maîtrise du nucléaire civil et militaire, génère une méfiance pour plusieurs raisons. Le Pakistan est une puissance nucléaire dont le programme nucléaire a été financé en partie par les Saoudiens⁸⁵. Non signataire du traité de non-prolifération (TNP) de 1968⁸⁶, il pourrait contribuer au risque de prolifération via un transfert de savoir-faire nucléaire. Cette inquiétude est renforcée par les déclarations du ministre pakistanais de la Défense, Khawaja Muhammad Asif, selon lesquelles le programme nucléaire de son pays serait « *mis à la disposition de l'Arabie saoudite en cas de besoin* »⁸⁷. En d'autres termes, si l'Arabie saoudite venait à être attaquée, le Pakistan pourrait employer l'arme nucléaire en sa faveur.

Pour Riyad, cette alliance avec Islamabad vise à bâtir une nouvelle architecture de sécurité face à l'Iran et à Israël, tout en réduisant sa dépendance sécuritaire vis-à-vis des États-Unis, dont le soutien indéfectible à Israël peut parfois se faire au détriment des pays du Golfe, comme l'ont montré les frappes sur Doha. Pour autant, Riyad ne cherche pas la rupture avec Washington, comme en témoignent l'accord de coopération sur le nucléaire civil et l'acquisition récente d'équipements militaires américains. De ce fait, le pacte de Quincy reste toujours en vigueur mais

⁸⁴ BENAÏSSA, Monim. « The Pakistan-Saudi Arabia Strategic Mutual Defense Agreement ». *Atlas Institute* [en ligne], 13 janvier 2026 [consulté le 08/03/2026]. Disponible sur : <https://atlasinstitute.org/the-pakistan-saudi-arabia-strategic-mutual-defense-agreement/>.

⁸⁵ GERANMAYEH, Ellie ; BIANCO, Cinzia et LONS, Camille. « La posture nucléaire saoudienne après la guerre des douze jours ». *Le Rubicon* [en ligne], 5 décembre 2025 [consulté le 07/03/2026]. Disponible sur : <https://lerubicon.org/la-posture-nucleaire-saoudienne-apres-la-guerre-des-douze-jours/>.

⁸⁶ BATTISTONI-LEMIERE, Anne. *Tout comprendre à la géopolitique 1200 concepts pour réussir vos concours et examens*. Armand Colin, 2022. 416 pages, p.346-351.

⁸⁷ GAFAITI, Kevan. « Nouveau partenariat Arabie saoudite-Pakistan : quelles conséquences internationales ? ». *The Conversation* [en ligne], 20 octobre 2025 [consulté le 08/03/2026]. Disponible sur : <https://theconversation.com/nouveau-parteneriat-arabie-saoudite-pakistan-quelles-conse-quences-internationales-267448>.

la formule originelle « *pétrole contre sécurité* » se voit désormais remplacée par « *argent du pétrole contre sécurité* »⁸⁸.

Limites internes et contraintes régionales

L'Arabie saoudite est devenue signataire du TNP en 1988, sous pression américaine, après la découverte de l'achat de missiles balistiques à portée intermédiaire auprès de la Chine⁸⁹. En tant que signataire, Riyad s'engage à ne pas développer ni acquérir d'armes nucléaires et à soumettre ses installations nucléaires aux inspections de l'AIEA⁹⁰. En contrepartie, il a le droit de développer un programme nucléaire civil⁹¹.

En 2024, le royaume s'est retiré du protocole des petites quantités de l'AIEA, dont il faisait partie depuis 2005, pour adopter un accord de garantie complet (*Comprehensive Safeguards Agreement*) permettant un contrôle plus poussé de l'AIEA sur les matières nucléaires déclarées⁹². Cependant, cet accord reste inférieur au Protocole additionnel, qui permet la détection d'activités nucléaires non déclarées. Malgré ses ressources financières, le projet de Duwaiheen, situé au nord de l'Arabie saoudite et destiné à la construction de deux centrales nucléaires, peine à voir le jour. Son infrastructure nucléaire demeure donc au stade embryonnaire, le royaume ne disposant que d'un réacteur de recherche de faible puissance. Le manque de compétences techniques et de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur nucléaire constitue un frein supplémentaire⁹³. La

⁸⁸ PEYRONNET, Arnaud. « Vers une refondation techno-sécuritaire du partenariat stratégique entre les monarchies du Golfe et les États-Unis ». *FMES* [en ligne], 22 janvier 2026, [consulté le 07/03/2026]. Disponible sur : <https://fmes-france.org/vers-une-refondation-techno-securitaire-du-partenariat-strategique-entre-les-monarchies-du-golfe-et-les-etats-unis/>.

⁸⁹ EID, Nour. « Saudi Arabia's Nuclear Temptations: Lessons Learned from Regional Instability ». *Ifri Memos*, 11 septembre 2025, p. 2-10.

⁹⁰ Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. *Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP)* [en ligne]. 1 avril 2025 [30/03/2026]. Disponible sur : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/securite-desarmement-et-non-proliferation/desarmement-et-non-proliferation/traite-sur-la-non-proliferation-des-armes-nucleaires-62963/>.

⁹¹ Ibid.

⁹² ABSI, Nebil-Issa. « La bataille de l'atome : la France face aux géants dans l'arène saoudienne ». *Infoguerre* [en ligne], 27 février 2026 [consulté le 08/03/2026]. Disponible sur : <https://www.eg.fr/infoguerre/la-bataille-de-latome-la-france-face-aux-geants-dans-larene-saoudienne>.

⁹³ EID, Nour. « Saudi Arabia's Nuclear Temptations: Lessons Learned from Regional Instability ». *Ifri Memos*, 11 septembre 2025, p. 2-10.

progression du programme semble ainsi dépendre de l'avancée des négociations avec les États-Unis. Les discussions avec d'autres pays, notamment la Chine, ne serviraient que de levier de négociation avec Washington.

De plus, accéder au statut de puissance nucléaire ne se limite pas à la seule production d'armes ; il implique également la maîtrise des technologies nécessaires à leur utilisation, telles que le développement de missiles balistiques pour le vecteur des ogives nucléaires. Or, l'Arabie saoudite se trouve actuellement limitée dans l'acquisition de missiles. Signataires du régime de contrôle de la technologie des missiles (MTCR)⁹⁴, les États-Unis sont strictement limités dans l'exportation de missiles stratégiques ou intermédiaires et imposent à Riyad des conditions de non-prolifération strictes⁹⁵. C'est pourquoi le royaume s'est tourné vers la Chine pour l'acquisition de missiles, celle-ci appliquant les règles du MTCR de manière plus souple, bien qu'elle en soit également membre⁹⁶.

La guerre des Douze Jours entre Israël et l'Iran en juin 2025, puis les frappes israéliennes et américaines sur les infrastructures de missiles, sites militaires et dirigeants à Téhéran le 28 février 2026, constituent de puissants enseignements pour l'Arabie saoudite dans son calcul stratégique concernant une éventuelle arsenalisation de son programme nucléaire⁹⁷. Ces conflits ont en effet démontré qu'être une puissance de seuil nucléaire ne suffisait pas à assurer la dissuasion⁹⁸. Au contraire, elle expose à des attaques préventives visant à freiner la militarisation du programme et, dans certains cas, à neutraliser les dirigeants pour provoquer un changement de régime⁹⁹. Ainsi, si l'Arabie saoudite choisissait la voie

⁹⁴ Missile Technology Control Regime : Régime multilatéral de contrôle des exportations créé en 1987 l'Allemagne de l'Ouest, le Canada, la France, l'Italie, les États-Unis, le Japon et le Royaume-Uni visant à limiter la prolifération des missiles balistiques et des vecteurs de livraison d'armes de destruction massive. Aujourd'hui, le MTCR compte plus de 35 membres.

⁹⁵ EID, Nour. « Saudi Arabia's Nuclear Temptations: Lessons Learned from Regional Instability ». *Ifri Memos*, 11 septembre 2025, p. 2-10.

⁹⁶ Ibid.

⁹⁷ Ibid.

⁹⁸ LONS, Camille. « Le projet de programme nucléaire saoudien : ambiguïté stratégique et équilibres régionaux ». *Observatoire de la dissuasion*, septembre 2025, Bulletin n°134, p. 5-8.

⁹⁹ LONS, Camille. « Le projet de programme nucléaire saoudien : ambiguïté stratégique et équilibres régionaux ». *Observatoire de la dissuasion*, septembre 2025, Bulletin n°134, p. 5-8.

du nucléaire militaire, elle devrait rapidement convertir ses capacités nucléaires latentes en capacités opérationnelles. Or, il lui faudrait plusieurs décennies pour parvenir à ce stade.

Même soutenu par les États-Unis, son programme nucléaire civil continuerait de susciter la défiance d'Israël et resterait probablement sous surveillance permanente¹⁰⁰. Le fait que l'Arabie saoudite n'ait pas encore signé les accords d'Abraham accentue la perception d'une menace pour Israël si Riyad venait à se doter de l'arme nucléaire. Les deux États ne partagent pas en effet le même agenda régional. Riyad se pose en défenseur de la cause palestinienne et conditionne toute normalisation à la reconnaissance d'un État palestinien par Israël, une perspective peu probable sous un gouvernement dominé par le Likoud¹⁰¹. La ligne dure du parti israélien sur la sécurité nationale s'oppose catégoriquement à l'établissement d'un État palestinien en Cisjordanie et à Gaza¹⁰².

Conclusion

Au-delà de sa dimension énergétique et économique, la maîtrise de l'ensemble du cycle du combustible est devenue, pour Riyad, un enjeu de souveraineté nationale. La guerre des Douze Jours a renforcé cet impératif en faisant du nucléaire un instrument central d'équilibre régional.

Nonobstant ses immenses capacités financières, le programme nucléaire civil saoudien demeure à un stade encore peu avancé, en raison notamment du blocage des négociations avec les États-Unis concernant l'accord 123. Une coopération nucléaire civile avec Washington s'inscrirait dans une logique de partenariat stratégique de long terme. En ancrant le royaume dans la sphère

¹⁰⁰ Ibid.

¹⁰¹ GIRARD, Renaud. « Trump et Bibi : un seul lit pour deux rêves ». *Le Figaro* [en ligne], 9 mars 2026, [consulté le 30/03/2026]. Disponible sur : <https://www.lefigaro.fr/vox/monde/renaud-girard-trump-et-bibi-un-seul-lit-pour-deux-reves-20260309>.

¹⁰² Ibid.

sécuritaire et technologique américaine, elle contribuerait à endiguer une éventuelle montée en puissance chinoise dans la région. Conscient de cet enjeu, Riyad a utilisé son programme nucléaire comme levier de négociation auprès de Washington, en maintenant une ouverture vers d'autres puissances telles que la Chine, pour la construction de ses futures centrales nucléaires.

D'un point de vue prospectif, une arsenalisation du programme saoudien pourrait redéfinir les rapports de force régionaux, en contestant l'hégémonie israélienne, fondée en partie sur son statut de puissance nucléaire et sur le soutien américain. Une telle évolution comporterait toutefois des risques de prolifération, susceptibles de déclencher une course aux armements régionale et d'alimenter une instabilité durable et préjudiciable à la mise en œuvre du plan Vision 2030.





publication@jeunes-ihedn.org